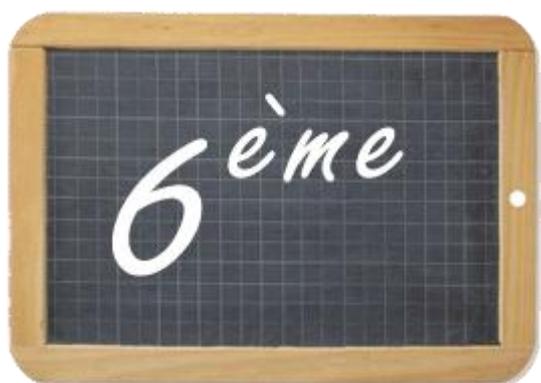




Inscriptions au collège Grand Air



INSCRIPTIONS EN 6^{ème}

L'école transmet un imprimé à remplir

Décision d'affectation prononcée par Monsieur l'Inspecteur académie

A l'issue de la décision, le collège envoie le dossier d'inscription à remplir

Dépôt des dossiers d'inscription au collège (sous réserve des conditions sanitaires)

Votre enfant sera affecté par Monsieur l'inspecteur d'académie dans **le collège du secteur géographique de votre domicile**. **Vous devez justifier** d'une attestation d'adresse effective et personnelle à La Baule pour pouvoir procéder à l'inscription dans notre établissement.

Vous recevrez prochainement un imprimé de la part du Directeur de l'école de votre enfant qui vous demandera le collège de votre choix. Les résultats d'admission définitive sont connus mi-juin.

➔ **A l'issue de cette décision d'affectation, le collège vous adressera par courrier ou transmettra à l'école de votre enfant un dossier d'inscription.**

La date de dépôt de ce dossier est fixée au **vous sera communiquée ultérieurement** (sous réserve de conditions sanitaires favorables)

Inscription après un changement de domicile

Si vous changez d'académie, vous devez prévenir le service de la scolarité du rectorat de l'académie où votre enfant était scolarisé.

Pour connaître ses coordonnées : [Les académies et les services départementaux de l'Éducation nationale](#)

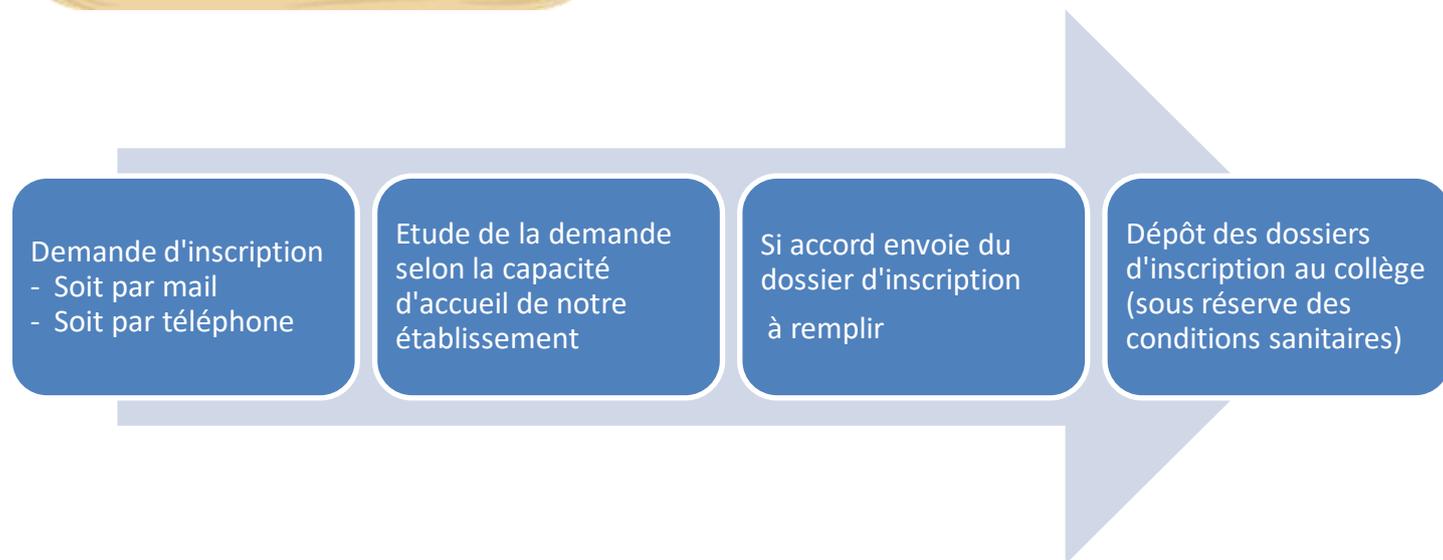
Pour connaître le collège public dont vous dépendez, vous pouvez consulter le site : « connaitre son collège ».

Pour découvrir nos sections spécifiques :

<https://grand-air.paysdelaloire.e-lyco.fr/college-grand-air/formations/>



INSCRIPTIONS EN 5^{ème} /4^{ème} /3^{ème}



Pour une entrée en 5e, 4e ou 3e, les familles doivent prendre contact directement avec le secrétariat du collège :

- Soit par téléphone au 02 40 11 58 00
- Soit par mail : ce.0441822s@ac-nantes.fr

Généralement votre enfant peut être affecté dans le collège public de votre secteur (le plus proche de votre domicile). Cependant les établissements sont conditionnés par leurs capacités d'accueil. C'est-à-dire par le nombre d'élèves maximal que chaque établissement peut accueillir.

➔ Pour inscrire votre enfant vous devrez notamment fournir les documents suivants :

- Exeat
- Décision d'orientation (notifiée sur le bulletin trimestriel)
- Bulletins trimestriels de l'année écoulée
- Copie du livret de vaccinations
- Fiche de renseignements
- Justificatif de domicile

- Tous renseignements qui peuvent être portés à notre connaissance

Les réponses aux demandes d'inscription sont rendues entre la mi-juin et la mi-juillet, en fonction des capacités d'accueil.

Point de vigilance : l'inscription de votre enfant dans un nouvel établissement dépend de la décision de passage en classe supérieure ou de redoublement prise par le conseil de classe.

La journée d'inscription est fixée au **vous sera communiquée ultérieurement**
(sous réserve de conditions sanitaires favorables)

Pour découvrir nos sections spécifiques :

<https://grand-air.paysdelaloire.e-lyco.fr/college-grand-air/formations/>